



Bruxelles, le 27 mars 2020

Febelfin

A l'attention de Madame Wien De Geyter,  
Directeur général

Objet : Mesures Corona

Chère Wien,

Nous vivons une période difficile et éprouvante pour tous les acteurs du secteur. Nous constatons que chacun fait tout ce qui est en son pouvoir pour prendre ses responsabilités et servir les clients de la meilleure façon possible.

Cela ne signifie en aucun cas que nous devons perdre de vue la santé du personnel au sein du secteur. Pour nous, c'est une priorité absolue. Il est de la responsabilité du secteur de participer aux efforts nécessaires pour endiguer la propagation de ce virus et de limiter les risques de contagion. Au-delà du risque important encouru par le personnel du secteur, il s'agit d'un enjeu de santé publique.

Alors que de nombreuses entreprises font actuellement des efforts considérables pour permettre à leur travailleurs de travailler à domicile, nous constatons que des efforts supplémentaires pourraient être fait au niveau de notre secteur.

Nous ne minimisons pas l'importance de maintenir l'ouverture des agences bancaires qui font partie des services essentiels, toutefois nous voulons aussi nous référer à l'article 3 de l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 « Ces entreprises et services (*essentiels*) sont toutefois tenus de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, le système de télétravail à domicile et les règles de distanciation sociale. ».



Dans ce contexte, nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations et de possibles solutions. Nous demandons explicitement que Febelfin recommande à ses membres de faire tout leur possible pour y donner suite :

- Un maximum de travailleurs du réseau d'agence puisse bénéficier du télétravail et que des mesures soient prises dès maintenant pour qu'une tournante soit organisée afin que seule la présence nécessaire à l'ouverture de l'agence soit effective.
- Le principe de précaution doit être appliqué et que les personnes en contact avec des malades ou du personnel hospitalier,... doivent avoir le moins possible des contacts avec leur collègues et que dans ces cas le télétravail soit aussi appliqué.
- Nous demandons que Febelfin encourage tous ses membres à faire preuve d'une grande flexibilité dans les demandes de congé parental et de crédit-temps afin qu'ils puissent commencer immédiatement.
- La flexibilité nécessaire peut également être accordée via l'octroi des 10 jours de "congé pour raisons familiales impérieuses".
- Il est également important que toutes les entreprises fassent preuve de la compréhension et du pragmatisme nécessaires en ce qui concerne la prise et le déplacement de congés. Discuter et négocier auront de meilleurs résultats que des directives unilatérales.
- Toutes les banques devraient également faire usage du régime fiscal favorable en ce qui concerne les indemnités de télétravail pour tout(e)s leurs employé(e)s qui télétravaillent.
- Nous constatons que certaines entreprises ont recours à des achats groupés de matériel nécessaire au télétravail (écran, clavier, ...), mais que les salariés doivent en supporter eux-mêmes les coûts. Néanmoins, il est possible que l'employeur puisse rembourser ces frais, mais le remboursement doit être basé sur les frais réels.
- Il conviendrait également d'envisager une compensation pour le personnel des agences, qui est première ligne, et dans le cas où le télétravail n'est pas possible, par exemple, en leur octroyant des jours de congés supplémentaires qu'il pourrait prendre ultérieurement.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe déjà des banques qui appliquent bon nombre des mesures susmentionnées et qui accordent beaucoup d'importance au bien-être de leurs employé(e)s, mais il existe de très grandes disparités entre les différentes banques. C'est pourquoi nous vous demandons d'encourager TOUS vos membres à faire le nécessaire!



Nos délégués sur le terrain veulent également faire tout leur possible pour maintenir le calme. A cette fin, il est important qu'ils puissent communiquer avec leurs collègues, ce qui n'est pas évident en temps de télétravail massif. C'est pourquoi nous vous demandons de permettre à nos délégués d'envoyer des courriers électroniques plus largement qu'à nos seuls membres jusqu'au 30 juin. Pouvez-vous nous donner une réponse à ce sujet dans un délai très court ?

Le personnel du secteur, tant au niveau des sièges que des agences ne souhaitent rien d'autre que de continuer d'exercer leur métier dans des conditions de sécurité et de santé optimales et qui respecte le prescrit fédéral.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous saluons,

Le front commun syndicale